

STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNÉGÉTIQUES (personnels)

Brochure : 3327, IDCC : 2697

Cynégétiques : personnel des structures associatives



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

05/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques du 13 décembre 2007</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Convention collective nationale du 13 décembre 2007</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Titre Ier : Clauses applicables à tous les personnels</u>	6
<u>Chapitre Ier : Clauses générales</u>	6
<u>Champ d'application</u>	6
<u>Durée</u>	6
<u>Entrée en vigueur et formalités</u>	6
<u>Dénonciation</u>	6
<u>Révision</u>	6
<u>Avantages acquis</u>	6
<u>Non-discrimination</u>	6
<u>Chapitre II : Activité et liberté syndicales</u>	6
<u>Définition</u>	6
<u>Exercice du droit syndical</u>	6
<u>Exercice de l'activité syndicale</u>	6
<u>Délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène et de sécurité</u>	6
<u>Droit d'expression</u>	6
<u>Garanties</u>	6
<u>Chapitre III : commissions paritaires nationales (CPN)</u>	6
<u>Généralités</u>	6
<u>Commission paritaire nationale permanente (CPNP)</u>	6
<u>Commission paritaire nationale de conciliation (CPNC)</u>	6
<u>Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF)</u>	6
<u>Chapitre IV : Embauche et résiliation de contrat</u>	6
<u>Modalités de recrutement</u>	6
<u>Conditions de recrutement</u>	6
<u>Licenciement</u>	6
<u>Démission</u>	6
<u>Allocation de fin de carrière</u>	6
<u>Chapitre V : Conditions d'exercice de la profession</u>	6
<u>Traitements en indice négocié majorable (INM)</u>	6
<u>Rémunérations accessoires</u>	6
<u>Régime de retraite et prévoyance</u>	6
<u>Temps de travail</u>	6
<u>Congés</u>	6
<u>Moyens de travail</u>	6
<u>Sanctions</u>	6
<u>Information</u>	6
<u>Obligation de réserve et de discrétion</u>	6
<u>Changement de niveau ou de fonction</u>	6
<u>Titre II : Personnels de direction</u>	6
<u>TITRE II PERSONNELS DE DIRECTION</u>	6
<u>Titre III : Personnels administratifs</u>	6
<u>TITRE III PERSONNELS ADMINISTRATIFS</u>	6
<u>Titre IV : Personnels techniques</u>	6
<u>TITRE IV PERSONNELS TECHNIQUES</u>	6
<u>Textes Attachés</u>	6
<u>Période d'essai</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Objet de la période d'essai</u>	6
<u>Durée de la période d'essai</u>	6
<u>Renouvellement</u>	6

<u>Délai de prévenance en cas de rupture de la période d'essai</u>	6
<u>Dispositions générales</u>	6
<u>Dispositions finales</u>	6
<u>Contrat à durée déterminée à objet défini</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Mise en place de la possibilité pour les structures cynégétiques de conclure des contrats à durée déterminée à objet défini</u>	6
<u>Nécessités économiques auxquelles les contrats à objet défini sont susceptibles d'apporter une réponse adaptée</u>	6
<u>Garanties accordées aux salariés sous contrat à objet défini</u>	6
<u>Durée de l'accord</u>	6
<u>Révision</u>	6
<u>Formalités de dépôt</u>	6
<u>Formation professionnelle</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Répartition retenue</u>	6
<u>Entrée en vigueur et extension</u>	6
<u>Textes Salaires</u>	6
<u>Avenant n° 4 du 22 mai 2008 relatif aux rémunérations</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Valeur de l'indice négocié majorable (INM)</u>	6
<u>Avantage familial conventionnel</u>	6
<u>Avenant « Salaires » n° 5 du 18 juin 2009</u>	6
<u>Valeur de l'indice négocié majorable</u>	6
<u>Avantage familial conventionnel</u>	6
<u>Avenant n° 8 du 18 décembre 2009 relatif à la rémunération</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Valeur de l'indice négocié majorable (INM)</u>	6
<u>Avantage familial conventionnel</u>	6
<u>Avenant n° 9 du 24 juin 2010 relatif aux salaires et à la valeur du point INM</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Valeur de l'indice négocié majorable (INM)</u>	6
<u>Avantage familial conventionnel</u>	6
<u>Avenant n° 10 du 31 mai 2011 relatif aux salaires et à la valeur du point INM</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Valeur de l'indice négocié majorable (INM)</u>	6
<u>Avantage familial conventionnel</u>	6
<u>Accord du 13 décembre 2007 relatif au régime de retraite supplémentaire</u>	6
<u>Texte de base</u>	6
<u>Régime de retraite supplémentaire</u>	6
<u>Champ d'application</u>	6
<u>Dispositions applicables à l'ensemble des salariés</u>	6
<u>Taux de cotisation des non-cadres</u>	6
<u>Taux de cotisation des cadres</u>	6
<u>Réversion</u>	6
<u>Choix de l'organisme assureur et gestion du régime</u>	6
<u>Révision du choix de l'organisme assureur</u>	6
<u>Information des salariés</u>	6
<u>Durée, dépôt, publicité</u>	6
<u>Textes Attachés</u>	6
<u>Régime de retraite supplémentaire</u>	6
<u>Transfert des provisions mathématiques du contrat AGF</u>	6
<u>Durée, dépôt, publicité</u>	6
<u>Préambule</u>	6
<u>Modification de l'article 6 « Choix de l'organisme assureur et gestion du régime »</u>	6
<u>Durée. - Modification. - Dénonciation</u>	6
<u>Dépôt et publicité</u>	6
<u>Textes du BOCC</u>	6
<u>Avenant n° 1 du 18 mai 2006 relatif à la classification des personnels</u>	6

<u>Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de prévoyance « décès - invalidité - incapacité »</u>	6
<u>Accord du 7 décembre 2006 relatif au régime de complémentaire santé</u>	6
<u>Avenant n° 2 du 7 décembre 2006 relatif à l'article 5.3 de la convention</u>	6
<u>Accord du 19 décembre 2006 relatif au régime de retraite supplémentaire</u>	6
<u>Avenant n° 3 du 2 octobre 2007 portant modification d'articles de la convention</u>	6
<u>Arrêté du 22 décembre 2008 portant extension d'un accord national professionnel et d'un avenant audit accord conclu dans le secteur des personnels des structures associatives cynégétiques</u>	6
<u>Arrêté du 23 décembre 2008 portant extension de la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques et d'un avenant à ladite convention (n° 2697)</u>	6
<u>Arrêté du 10 juillet 2009 portant extension d'accords nationaux conclus dans le secteur des personnels des structures associatives cynégétiques</u>	6
<u>Arrêté du 16 octobre 2009 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques (n° 2697)</u>	6
<u>Arrêté du 8 mars 2010 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des personnels des structures associatives cynégétiques (n° 2697)</u>	6
<u>Rectificatif au BOH n° 2006-8</u>	6
<u>Textes du Journal Officiel</u>	6
<u>JORF n°0181 du 7 août 2009</u>	6
<u>JORF n°0040 du 17 février 2010</u>	6
<u>JORF n°0107 du 8 mai 2010</u>	6
<u>JORF n°0252 du 29 octobre 2010</u>	6
<u>JORF n°0280 du 3 décembre 2010</u>	6
<u>JORF n°0299 du 26 décembre 2010</u>	6
<u>JORF n°0099 du 28 avril 2011</u>	6
<u>JORF n°0195 du 24 août 2011</u>	6
<u>JORF n°0242 du 18 octobre 2011</u>	6
<u>JORF n°0273 du 25 novembre 2011</u>	6

Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

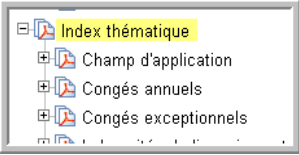
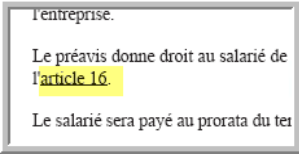
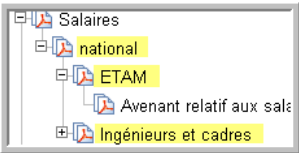
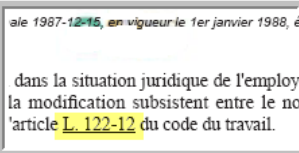
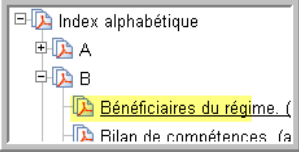
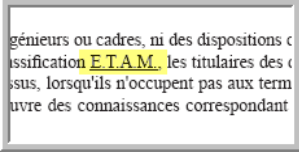
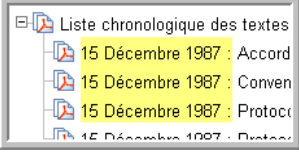
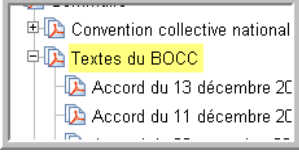
Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ la modification subsistent entre le no l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c assification E.T.A.M., les titulaires des c ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : D'exte	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)